Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_009-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-009

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_009-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-009 : DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR

Rapporteur : Mme Nicky GUILBAULT

L'association Les Restos du cœur assure 35% de l'aide alimentaire en France. Ils se retrouvent actuellement en difficulté en raison de la hausse très importante du nombre de personnes qui demandent de l'aide et de l'augmentation très importante du coût des denrées alimentaires.

En réponse à leur appel face aux difficultés rencontrées, un élan de solidarité s'est levé en France. Cet appel a été relayé aux collectivités territoriales par l'Association des Maires de France.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre à cet appel en attribuant une subvention de 1000 € à l'association Les Restos du cœur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel de l'association Les Restos du cœur face aux difficultés rencontrées, appel relayé par l'Association des Maires de France,

Après examen en Commission Vie locale / Vie associative du 20 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Guilbault,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 1000 € à l'association Les Restos du cœur.

Précise que cette dépense sera reprise dans le projet de décision modificative n°2, la présente délibération valant attribution.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre